



Jeudi 7 juillet 2016

Loi Egalité et Citoyenneté : faire vivre la République au quotidien

« *Nous venons de voter la loi Egalité et Citoyenneté à l'Assemblée nationale* » déclare Luc Belot. Depuis 2012, la gauche a entrepris de ramener la République partout où elle a reculé : laïcité, égalité des couples et des sexes, rénovation des quartiers fragiles. Après les attentats qui ont traumatisé le pays, consolider le vivre-ensemble est plus que jamais une impérieuse nécessité. « *Cette loi s'inscrit dans cette politique : mettre la République en concordance avec ses valeurs, donner les mêmes chances à tous les jeunes, transcender les différences, stopper la ghettoïsation des quartiers, faire reculer le racisme et les discriminations. C'est la mission de la gauche, c'est l'identité de la France* » indique le parlementaire socialiste.

S'articulant autour de trois grands axes : la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat et l'égalité réelle, cette loi s'est construite autour de multiples contributions par une phase de concertation où le député avait convié les forces vives et les habitants de sa circonscription à une réunion publique, en mai dernier, en présence du rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, le député Razzy HAMMADI.

« *Associer les acteurs du territoire à construire et contribuer à l'élaboration d'une loi est un engagement mais surtout une conviction* » précise t'il. Ce texte a pour ambition de bâtir une véritable culture de l'engagement : « *La citoyenneté c'est bien plus qu'une valeur ou des droits. Elle doit permettre l'ouverture aux autres au travers d'un engagement bénévole ou par le renforcement du service civique* ». La mixité sociale autour des attributions de logements sociaux sont réformées et les critères et modalités d'attributions des HLM seront rendus publics. Enfin le troisième volet du texte est principalement lié à la lutte contre toute forme de discrimination. « *Face à l'augmentation des actes racistes et discriminatoires (+25% en 2015) et à la faiblesse du nombre de condamnations, les sanctions pénales pour les délits racistes sont multipliées par deux. Elles pourront être assorties d'une peine pédagogique (intitulée « stage de citoyenneté »)* » conclut le député de la première circonscription de Maine-et-Loire.

Contact presse :

François Benoiton

francois.benoiton@lucbelot.net

02 41 87 95 95

06 82 77 03 54